

# Paielements aux Entités Gouvernementales



Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

## Boss Mining SA

**Période :** 1er avril au 31 juin 2025

**Pays :** République Démocratique du Congo (RDC)

La Société Boss Mining SA publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi qu'en faveur du Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable.

### Paielements aux Entités Gouvernementales, d'avril à juin 2025.

**Montant total des taxes et redevances versées : 2 540 970,46 USD**

Catégorie de Paielements	Montant (USD)
<b>0,3% DOT</b>	
Cahier des Charges	35 479,03
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	513 079,69
Redevances de l'État	719 762,61
Taxes environnementales	369 529,80
Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)	240 606,35
Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)	657 221,86
PTNTIC	1 700,00
Redevances Minières Provinces	
Droits à l'importation	3 591,12

**Rem. :** Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.